

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-765975

244488

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8979 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : LAHLAL Abdelhakim
 Date de naissance : 22-07-69
 Adresse : 123 bella via
 Tél. : 0661322370 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 07/10/2023
 Nom et prénom du malade : LAHLAL Abdelhakim Age :
 Lien de parenté : Docteur Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Diabète
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 07/10/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	07/10/2022	411,90
	31/10/2022	32,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

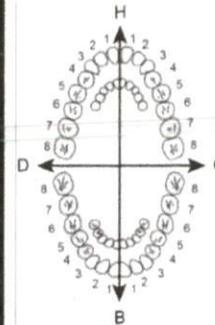
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

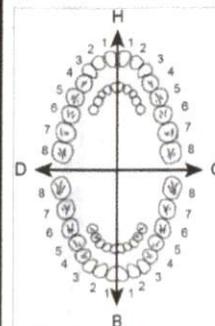
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F. PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552	00000000	00000000
00000000	00000000	00000000	00000000
00000000	00000000	00000000	00000000
35533411	11433553		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



sec
LOT: 379
PER: AVR 2024
PPV: 126 DH 80

Casablanca, le 07 OCT. 2022 في

1 = 02 ANOUCOUKAI BARDOL

126,80

1) NODER ROYU

1/2 g de ser

32,90
1/2 g de ser

2) ~~MANI ROY~~ gles

1 = 1

216,00 = 1

3) EUSAL ROY

37,70 1/2 g de ser

4) APROY ROY

1/2 g de ser

Pharmacie TWINIME
Lot. AL Moulana ADOHA
di Maarouf Casablanca
Tél: 05 22 58 41 72

LOT 22601
PER: 01 2025
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V.: 32DH90
6 118000 061199

05 22 85 55 55/57
Bab el
21/11/22
URG

LOT: 380
PER: AVR 2024
PPV: 126 DH 80

Pharmacie TWINIME
Lot. AL Moulana ADOHA
di Maarouf Casablanca
Tél: 05 22 58 41 72

LOT 221253 2
EXP 04 2025
PPV 35.70

LOT 221177 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

ZENMAG

1 li le ser x 2nd

~~Pharmacie
Abdel ADOHA
Casablanca
Tel: 0522 68 41 72~~
42140
ASSNIME
ADOHA
Casablanca

~~Docteur Mohamed Slaoui
Spécialiste: Hépato - Gastro - Entérologue
Proctologie Médico - Chirurgicale
ENDOSCOPIE - ECHOGRAPIHIE
32, Rue Soumaya - Angle Bd Abdelmoumen
et Etage Imn « Flat - 3ep » - Casablanca - Maroc
Tel: 0522 23 78 83 - Fax: 0522 25 99 87
E-mail: dr.slaoui@gmail.com~~

~~Pharmacie
Abdel ADOHA
Casablanca
Tel: 0522 68 41 72~~
ASSNIME
ADOHA
Casablanca